



LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

Avril 2023

N°105

Courriel : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Tél : 02.99.69.40.47

Informations diverses

Fête de la Pentecôte

Dimanche 28 mai 2023

Vide-greniers organisé par
le Groupement
des Parents d'Élèves
Place de l'église, de 8h30 à 18h00
2,50 € le mètre linéaire.
Réservations
avant le 17 mai 2023 en Mairie.

Soirée barbecue

Samedi 15 juillet 2023

Organisée par le Foyer Laïc,
à 20H00 à la salle multifonction
(tarifs à venir)

suivie d'un feu d'artifice
(offert par la municipalité)

et d'une soirée dansante
(entrée libre)

Dispositif

« **ARGENT DE POCHE** »

Le dispositif « **argent de poche** »,
destiné aux jeunes de 16 à 17 ans,
est renouvelé cette année !

Chaque mission, d'une durée de
4 heures (avec pause de 30 mn),
sera rémunérée 15 € par mission.

Les missions proposées sont
diverses : désherbage manuel,
nettoyage des bâtiments
communaux, distribution du bulletin,
petits travaux espaces verts et autres
tâches simples et sans danger.

Les jeunes, qui le souhaitent, sont
invités à déposer une lettre de
motivation et un curriculum vitae
auprès du secrétariat de mairie,
avant le 27 mai 2023.

Calendrier

Avril

- Samedi 15 avril : **chasse aux œufs** autour de l'église organisée par le QG des Jeunes à 15h00.
- Samedi 15 avril : « **Croquis en extérieur** » organisé par l'association Fêt'arts, rendez-vous devant l'église à 14h00.
- Samedi 15 avril : **Concert de musique irlandaise** à la Résidence du Bignon à partir de 15h00.
- Dimanche 16 avril : **balade contée en forêt de Brocéliande** organisée par l'association Rando Détente.
- Lundi 17 avril : animation « **Heure de conte et atelier** » à la bibliothèque de 10h à 12h, à partir de 6 ans.
- Mardi 18 avril : animation « **Atelier bookface** » à la bibliothèque de 15h à 17h, à partir de 8 ans.
- Jusqu'au 29 avril : **Les Romantiques Voyageurs** font halte à Pleugueneuc, au lotissement de La Rochelle, rue Alphonse Simon.
- Samedi 29 et dimanche 30 avril : **Fête des plantes « Couleurs de printemps »** organisée par le château de la Bourbansais.

Mai

- Lundi 8 mai : **cérémonie** de la victoire du 8 mai 1945 à 10h45 place de la Mairie.
- Vendredi 12 mai : **soirée d'inscription** à l'école de 16h40 à 19h00.
- Samedi 13 mai : **Grand concours de palets** organisé par les Palets de Pleugueneuc.
- Dimanche 14 mai : **sortie randonnée** « Le Marais noir » à Dol-de-Bretagne.
- Dimanche 28 mai : **Fête de la Pentecôte**, vide-greniers, fête foraine et **concours de palets**

Juin

- Dimanche 11 juin : **sortie randonnée** – visite de Paris
- Dimanche 18 juin : **Fête de l'école** organisée par le Groupement des Parents d'Élèves
- Mercredi 21 juin : **Fête de la musique** – place de la Mairie
- Vendredi 23 juin : **temps convivial** à l'école Les Jours Heureux (fin de journée)

Juillet

- Samedi 15 juillet : **soirée barbecue** suivie d'un **feu d'artifice**
- Vendredi 14 juillet : **concours de palets** organisé par les Palets de Pleugueneuc - Bar l'IMPRÉVU
- Mardi 25 juillet : **pique-nique** organisé par le club de l'amitié

Séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2023

Fibre optique – Convention de servitude

Monsieur le Maire présente la convention de servitude entre Mégalis (Syndicat Mégalis Bretagne) et la commune, pour la mise à disposition d'un emplacement, à l'entrée du bourg rue d'Armor, sur le domaine privé communal, pour l'implantation d'une armoire technique SRO (comprenant 500 câbles). Le maillage de la fibre optique sur le territoire de la commune suivra le réseau téléphonique déjà en place.

Monsieur le Maire présente également les emplacements des 3 autres armoires techniques. Celles-ci seront installées sur le domaine public (rue Châteaubriand, rue de Rennes et place de l'Église). Les élus souhaitent que deux d'entre elles soient déplacées (gêne visuelle). La société AXIONE, en charge du dossier, sera contactée pour étudier la faisabilité des changements.

- ***Entendu cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité, accorde cette mise à disposition gratuite et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude susnommée et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.***

Rapport du Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique pour le déclassement de 3 chemins ruraux

Par délibération n°15-2021 en date du 16 février 2021 et par délibération n°04-2022 en date du 16 février 2022, le Conseil municipal a adopté le dossier d'enquête publique relative à 3 dossiers d'aliénation (Le Perquer, La lande Besnard et Pondolay).

En effet, il a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L318-3 du Code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de déclassements listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution des délibérations précitées.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs, du 30 novembre 2022 au 14 décembre 2022 inclus, suivant l'arrêté municipal en date du 11 octobre 2022 et publié le même jour.

Le rapport du Commissaire enquêteur donne un avis favorable pour les 3 déclassements, assorti d'une réserve pour l'un d'entre eux, à savoir : pour le déclassé au lieu-dit « Pondolay », l'emprise du chemin à céder sera décalée après le portail desservant la parcelle cadastrée ZP n°78.

- ***Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au déclassé d'office des voies concernées et approuve leur transfert dans le domaine privé communal.***

Marché public – Projet d'aménagement de la voirie du secteur Coëtquen

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2022 pour l'ouverture des plis du marché concernant le projet d'aménagement de la voirie secteur Coëtquen (6 offres ont été reçues).

Le rapport de l'analyse des offres a été remis, le 15 décembre 2022 à 9h30, et validé par la Commission d'appel d'offres en prenant compte du prix des prestations et de la valeur technique des propositions.

- ***Entendu cet exposé, et suivant les propositions de la Commission d'appel d'offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de la SARL POTIN TP qui s'élève à 514.965,50 € (tranche ferme, tranche optionnelle et les 2 variantes incluses).***

Séance du Conseil Municipal du 27 février 2023

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le contexte de crise énergétique que nous traversons, la réduction des dépenses énergétiques est devenue une urgence majeure pour la commune.

Afin de renforcer son accompagnement aux communes, le SDE 35 a décidé de créer, en 2023, un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Les grands principes sont :

1. Mutualisation du financement des travaux de rénovation (recherche de financements extérieurs et portage des emprunts),
2. Remboursement différé des annuités après mise en service de la rénovation,
3. Réalisation des travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage SDE 35,
4. Possibilité de confier les travaux lourds de rénovation au SDE 35,
5. Réalisation d'audit énergétique intégrant un diagnostic, une simulation thermodynamique, une évaluation du confort d'été et le potentiel énergies renouvelables.

C'est pour intégrer toutes ces nouvelles missions que le SDE 35 a décidé de modifier ses statuts :

« Réaliser... des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire, et notamment prendre en charge, pour le compte des membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont les membres sont propriétaires, en assurant le financement de ces travaux ou des actions pouvant tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique ».

- **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le changement de statuts du SDE 35.**

Participation pour le fonctionnement de la classe ULIS (Unité Scolarisée pour l'Inclusion Scolaire)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que l'école primaire Notre Dame de Tinténiac accueille deux élèves de Pleugueneuc en classe spécialisée ULIS (Unité Scolarisée pour l'Inclusion Scolaire).

L'établissement sollicite une participation de fonctionnement pour les 2 élèves, qui correspond au coût de leur scolarisation.

- **Entendu cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 419,78 €, par enfant, au titre de la scolarisation de deux enfants de Pleugueneuc dans la classe d'intégration scolaire (ULIS) de Notre Dame de Tinténiac.**

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2023

Comptes administratifs 2022 (présentation par Mme Nathalie NIVOLE) et budgets 2023

1- Budget communal

La section de fonctionnement du Compte administratif communal présente un excédent net de 271 522,79 € (dépenses totales de 1 197 662,77 € et recettes de 1 469 185,86 €). Ajouté aux résultats reportés des années précédentes, l'excédent total s'élève à 772 528,85 €. Ce résultat permet de proposer une affectation de 300 000 € en investissement et de maintenir notre auto-financement pour les projets à venir.

Quant à la section d'investissement 2022, les dépenses de l'année s'élèvent à 313 591,26 € pour des recettes totales de 729 772,05 €, soit un résultat positif de 416 180,19 €. Intégré à l'excédent des années antérieures, le résultat net est porté à 813 972,03 €. Les variations d'une année sur l'autre sont en effet liées à l'avancement des travaux en cours, aux échéances de paiement et à l'état d'encaissement des subventions et autres contributions.

A la lecture des résultats, M. le Maire propose le maintien des taux d'imposition (38,60 % et 44,35 % respectivement pour le bâti foncier et non bâti).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires.

➤ **Entendu cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux, pour l'année 2023 comme suit :**

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.60 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44.35 %**
- **taxe d'habitation (TH) : 14.50 %**

Le budget de fonctionnement 2023 s'équilibre à 1 770 000 € en dépenses et recettes. Côté des dépenses, de fortes augmentations sont prévues au niveau des coûts des énergies (*électricité et gaz*). En effet, toutes les collectivités ne bénéficient pas de la limitation fixée à 15 % de l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz (Loi de Finances 2023). « L'amortisseur électricité » concerne potentiellement les collectivités non éligibles aux tarifs réglementés. Concrètement, l'État intervient directement sur les factures d'électricité de la collectivité et sur la moitié du volume d'électricité. Sur cette dernière, le tarif est plafonné à 180 € euros par MWh, sous un plafond maximum de prise en charge de 320 euros par MWh. Pour les recettes, notamment au niveau des impôts et taxes et des dotations, plusieurs articles disparaissent et sont transférés ou compensés par d'autres. M. le Maire ajoute que, pour les communes de notre strate démographique, les dotations de l'État, depuis plusieurs années, sont restées stables.

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions aux associations, comme suit :

ASSOCIATIONS	2023
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	3 500 €
Foyer laïc (section basket, fête locale, yoga, atelier couture, randonnées et badminton)	2 500 €
Club du Linon – football	250 €
Club de foot Saint-Domineuc / Tinténiac (44 adhérents)	440 €
Club de l'amitié	500 €
CATM - Anciens combattants	500 €
A.C.C.A – chasse	500 €
O.S.B.R. (1 € / habitant – population municipale)	1 954 €
Gribouille	650 €
ADMR Tinténiac	1 000 €
Association de la résidence du Bignon de Pleugueneuc	1 000 €
Association de palets de Pleugueneuc	500 €
Banque alimentaire	200 €
Prévention routière (information dans les écoles primaires)	200 €
Symphonie d'école	500 €
Tennis Saint-Domineuc (18 adhérents)	180 €

Le budget primitif d'investissement 2023 s'équilibre à hauteur de 2 018 000 € en dépenses et recettes et résulte du débat d'orientations budgétaires de la séance de février dernier qui peut se résumer comme suit :

- La rénovation et le réagencement du 1^{er} étage de l'école,
- Aménagement de la voirie pour le secteur de Coëtquen,
- Étude détaillée pour l'effacement des réseaux de la rue du Linon.

2- Budget annexe : Assainissement

Le Compte Administratif 2022 de l'assainissement présente un excédent net pour les deux sections de 38 564,68 € qui cumulé aux années précédentes s'élève à 355 647,45 €. La circulaire ministérielle du 30 avril 2020 pour la nouvelle gestion des boues issues de la station d'épuration dans le cadre de la COVID a imposé de nouvelles dépenses en section d'exploitation (stockage et chaulage des boues pour un montant de 3 792,02 € TTC). Par ailleurs, des travaux d'amélioration de la station d'épuration ont été réalisés pour un montant de 5 151.00 € TTC (remplacement du système de relevage et mise en place d'un agitateur).

Le Budget 2023 de l'assainissement s'équilibre quant à lui en fonctionnement à 350 000.00 € et en investissement à 147 534.00 €.

Les réseaux rue de Rennes et rue de la Libération étant les plus anciens de la commune, il sera nécessaire de prévoir leur réhabilitation avant tous projets d'aménagement des rues.

3- Budget annexe : Lotissement Le Chemin de Morgan

Le **Compte administratif 2022** du lotissement Le Chemin de Morgan présente un déficit de 21 574,12 €. Il correspond à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de viabilisation réalisés à ce jour (missions géomètre et topographiques, travaux de terrassement et de voirie provisoire, effacement de la ligne électrique, assainissement, exutoire des eaux pluviales, alimentation en eau potable...).

Les dépenses, d'un montant de 58 371,53 €, concernent la poursuite des travaux de viabilisation. 23 lots sur 38 commercialisés ont été encaissés sur l'exercice 2022, soit une recette totale de 713 865,81 €.

A ce jour, tous les lots sont réservés, seuls 3 d'entre eux sont en attente de l'accord de leur permis de construire. Les autres ont obtenu leur autorisation d'urbanisme. Les logements NEOTOA, sont en cours de construction (4 appartements de type 4 et 4 autres de type 3). Ils devraient être livrés en fin d'année.

- **Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, approuve les Comptes administratifs 2022 ; vote l'affectation des résultats, les Budgets primitifs 2023 de la commune, les 2 autres budgets annexes (assainissement et lotissement) et le montant des subventions énumérés ci-dessus.**

Tous les propriétaires doivent déclarer d'ici le 30 juin
l'identité des occupants de leur logement, via le site impots.gouv.fr



Disponible sur
smartphone et tablette

Pourquoi cette nouvelle démarche obligatoire ?

La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, la taxe d'habitation reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires. Il en va de même de la taxation des locaux vacants. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Comment effectuer cette déclaration ?

Il faut effectuer cette démarche depuis le service "**Gérer mes biens immobiliers**" à partir de votre espace sécurisé d'impots.gouv.fr
Chaque propriétaire doit indiquer à quels titres sont occupés les locaux, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023).



France Services
Proche de vous au quotidien

Nos agents France Services vous accompagnent dans cette démarche

Venir munis de :

- un compte France Connect si existant
si non existant :
- dernière déclaration de revenus comprenant le numéro fiscal et le numéro d'accès en ligne
- une adresse mail et son mot de passe (si vous n'en avez pas, elle sera créée sur place)

MUTUELLE COMMUNALE

Une **mutuelle communale** est mise en place, dans notre commune, par les assurances AXA, afin d'apporter un service de proximité aux administrés.

En effet, cette proposition s'adresse à tous sans questionnaire médical ni conditions de ressources. Elle s'adresse aussi bien aux retraités, aux travailleurs indépendants ou autres citoyens sans mutuelle obligatoire et désireux de comparer ses garanties actuelles.

Est également mis en place une **dépendance communale** afin de répondre aux enjeux actuels en ce qui concerne la prise en charge des personnes dépendantes et de leurs aidants.

Dans ce cadre, vous êtes conviés à une réunion publique le jeudi 11 Mai à 18h00 à la salle associative (derrière la salle multifonction). S'en suivra un temps d'échange et un moment de convivialité.

Vos interlocuteurs privilégiés :

Mairie au 02.99.69.40.47

Madame LESENFANTS Elisa au 06.70.38.95.28 (agent AXA)

OFFRE D'EMPLOI

UFCV recrute toute l'année,
sur la commune de Pleugueneuc,
pour les mercredis et les vacances scolaires,
des animateurs/animateuses en accueil de loisirs.

Vous avez le sens du contact, le goût du travail en équipe, vous êtes dynamiques, créatifs et vous avez l'envie d'accompagner un groupe d'enfants dans la pratique d'activités de découvertes ludiques et variées... Rejoignez l'équipe de Pleugueneuc.

Diplômes souhaités : BAFA ou équivalent (expérience dans l'animation). Expérience appréciée, débutants acceptés. Contrat d'engagement éducatif (CEE). CV et lettre manuscrite.

Contacts et renseignements : accueildeleisirs.pleugueneuc@ufcv.fr ou au 07.57.49.18.57

LE 1^{er} FILM D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EST LANCÉ

Fruit d'un travail collaboratif mené pendant plusieurs mois entre le réseau d'entreprises l'ARBRE et la Communauté de communes, le premier film de présentation de la Bretagne romantique a été lancé le 5 avril dernier au Théâtre de poche à Hédé-Bazouges.

Ce film présente, en 1 minute 30, un condensé de ce que le territoire offre en termes d'accessibilité, de cadre de vie, d'équipements culturel, sportif, éducatif, médical... de diversité économique et de possibilités d'accompagnement et de développement pour qui souhaite s'y installer. Le résultat reflète l'envie d'être et de vivre ensemble en Bretagne romantique.

Découvrir le film sur www.bretagneromantique.fr

En savoir plus sur le réseau d'entreprises de la Bretagne romantique : www.larbre.bzh

Couleurs de Printemps
Fête des plantes
2ème édition

29 & 30 avril 2023
Château de La Bourbansais

de 10h à 18h
+ de 80 exposants

Entrée 5€ - Gratuit pour les enfants de -14 ans
À PLEUGUENEUC, à 20 minutes entre SAINT-MALO & RENNES

**SOIRÉE
D'INSCRIPTION**
(pour les nouveaux élèves)

à l'école
"Les Jours Heureux"

Le vendredi 12 mai 2023
de 16h40 à 19h00

Au programme :

- Visites des classes en famille
- Rencontre avec l'équipe pédagogique
- Inscription des nouveaux élèves
(après autorisation d'inscription délivrée par la mairie)